

L'Observatoire de l'économie

Le point sur...

le recensement de la population depuis 2004

Une nouvelle méthode depuis 2004

Depuis 2004, l'INSEE a mis en place une nouvelle méthode de recensement. Jusqu'en 1999, un recensement général de la population était organisé tous les 8 ou 9 ans.

Les modalités de recensement sont distinctes suivant la taille des communes :

Les "grandes villes" – Les communes de plus de 10 000 habitants

Cette nouvelle méthode permet de bénéficier d'une information renouvelée chaque année dans les communes de 10 000 habitants. Ces "grandes villes" (800 en France) font l'objet, tous les ans, d'une enquête par sondage auprès de 8 % de la population communale. La Loire compte 10 communes de plus de 10 000 habitants : Le-Chambon-Feugerolles, Firminy, Montbrison, Riorges, Rive-de-Gier, Roanne, Roche-la-Molière, Saint-Chamond, Saint-Etienne et Saint-Just/Saint-Rambert.

Les communes de moins de 10 000 habitants

Contrairement aux grandes villes, un recensement exhaustif de la population est effectué tous les 5 ans (20 % des communes sont recensées chaque année – Un calendrier est élaboré depuis 2004). En 2008, 60 communes de la Loire de moins de 10000 habitants sont concernées par le recensement.

A quoi sert le recensement ?

Le recensement permet une connaissance très fine de la population résidant en France. Les informations collectées sont très complètes : sexe, âge, catégorie socio-professionnelle, logement, transports...

Les résultats du recensement permettent aux collectivités d'adapter leurs projets à la réalité démographique de leur territoire dans de nombreux domaines : logement, services publics, équipements collectifs... Pour les acteurs du privé, ces informations constituent des éléments clés pour les études de marché, pour les projets d'installation de nouvelles activités notamment commerciales, pour une meilleure connaissance des clientèles potentielles...

Des résultats complets à partir de 2009

2008 clôt cette première vague de recensement à l'issue de laquelle l'ensemble de la population des communes de moins de 10000 habitants et 40 % de la population des grandes villes auront été comptabilisés. Dès la fin 2008, l'INSEE publiera les chiffres de la population légale de chaque commune de France.

A partir de 2009, les acteurs publics et privés bénéficieront d'informations actualisées régulièrement contrairement aux recensements précédents (1982, 1990, 1999) pour lesquelles les informations étaient vite obsolètes.

Le site de l'INSEE (<http://www.recensement.insee.fr>) offre toutes les informations nécessaires concernant cette nouvelle méthode initiée en 2004. Les premiers résultats ainsi que les calendriers de diffusion sont également disponibles sur ce site dédié au recensement de la population.

Le recensement, qui est obligatoire, s'effectue à partir du 3^{ème} jeudi de janvier durant 4 à 5 semaines puis l'INSEE procède au traitement de l'information en vue d'une diffusion des résultats à partir de septembre de chaque année.

Pour la ville de Saint-Etienne, la campagne de recensement s'est déroulée entre le 17 janvier et le 23 février 2008 auprès d'un panel représentatif de 7 760 logements.